



Location emplacement camping

Par **Nicolas Debaille_old**, le 14/11/2007 à 13:41

J'ai une caravane installée constamment dans un camping à la ferme. Cela fait 20 ans qu'elle n'a pas bougé et je reverse en échange un loyer annuel au propriétaire du camping. Le propriétaire vient de nous apprendre qu'il avait revendu son terrain au camping municipal mitoyen et que nous devons quitter les lieux. La caravane ne peut plus être déplacée, cela fait 20 ans qu'elle ne bouge pas. Je n'ai d'autres choix que de la mettre à la casse alors que si elle était restée là, j'aurais pu encore en profiter. Ai-je un recours?

Par **Jurigaby**, le 14/11/2007 à 14:41

Bonjour.

Non, à mon humble avis vous en pouvez rien faire..

Le proprio a tout à fait le droit de revendre son terrain et à partir du moment où votre contrat de location a bien été respecté, il n'y a aucun soucis..